

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2017

	Page
1. Appel.....	1
Discours de M. le Président Pascal GAFNER .....	1
2. Approbation de l'ordre du jour.....	3
3. Approbation du PV du 1 <sup>er</sup> juin 2017 .....	3
4. Approbation du PV du 15 juin 2017 .....	4
5. Nomination d'une secrétaire adjointe pour la législature 2016-2021 .....	4
6. Démissions .....	4
7. Assermentations .....	6
8. Communications du Président .....	7
9. Communications de la Municipalité .....	9
10. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion .....	10
11. Nomination d'un membre à la Commission des finances .....	10
12. Préavis n° PR17.07PR concernant la réhabilitation par gainage des collecteurs de concentration d'eaux usées des Rives du Lac, de la Thièle et dans le canal du Buron, pour un montant de CHF 1'055'000.- Rapportrice : Mme Marceline Millioud.....	11
13. Préavis n° PR17.09PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 925'000.- pour l'acquisition de véhicules, machines-outils et poids lourds pour la période 2018-2019 Rapporteur : M. Bart Wind .....	12
14. Préavis n° PR17.12PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 633'000.- destiné à financer les prestations d'ingénieur pour l'étude de la « phase 1 » du projet de chauffage à distance CAD-STEP Rapporteur : M. Brian Oosterhoff.....	13
15. Propositions individuelles et interpellations.....	21
15.1 Une Question de M. le Conseiller Ramesh VASWANI (Arrêt de bus du chemin de la Colline) .....	21
15.2 Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Bateau amarré dans la Thièle) .....	23
15.3 Une Question de M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL (Infractions cyclistes).....	24
15.4 Un Postulat du groupe UDC déposé par M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Un marché nocturne pour dynamiser notre centre-ville) .....	25
15.5 Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Arrêté d'imposition 2018) .....	29
15.6 Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Sécurité des piétons au croisement rue de Graveline et avenue des Trois-Lacs) .....	30
15.7 Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Commission des naturalisations) .....	32
15.8 Une Question de M. le Conseiller Olivier JAQUIER (Organisation des rendez-vous de la Place par l'association « Castrum & Cie »).....	35



## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 septembre 2017

**Présidence**

Monsieur Pascal GAFNER, Président

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,  
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

### **1. APPEL**

#### **Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Anne-Louise GILLIÉRON, Mireille MATHYS, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Pierrette ROULET-GRIN, Robin DELISLE, Patrick DERIAZ, Nicola DI MARCO, Zamir DUSHAJ, Jean-Claude DYENS, Laurent GABELLA, Thierry GABERELL, Christian GIROUD, Marc NICODET et Sylvain PITTET.

#### **Membres absents :**

Mme et M. les Conseillers : Claire MONZIES et Nuri HAJDARI

Membres présents	<b>84</b>
Membres excusés	<b>14</b>
Membres absents	<b>2</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**Discours de  
M. le Président  
Pascal GAFNER**

Comme le veut la tradition, il est temps pour moi de vous adresser quelques mots.

Cet été, je me suis longuement penché sur les tâches qui m'attendaient cette année dans le cadre de mes fonctions. Mon prédécesseur avait pris le temps de m'en tracer les grandes lignes, et je l'en remercie. Mais il me manquait encore certains détails à ce tableau : les petites choses que l'on découvre au fil des jours et des semaines, et qui contribuent tout autant que les débats et les préparations des ordres du jour à l'essence même de la charge qui m'incombe désormais.

Je suis donc retourné aux sources, le seul ouvrage me permettant de savoir dans quelle direction j'allais étant notre règlement du Conseil communal. Mon devoir de vacances aura été la lecture des 125 articles qui composent notre règlement et plus particulièrement les 11 articles me concernant directement dans ma fonction. L'un d'entre eux en particulier a retenu mon attention,

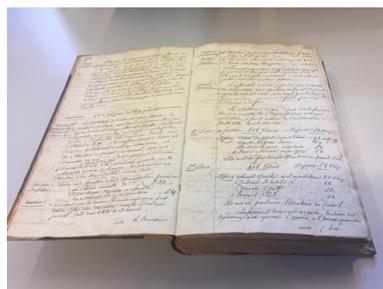
à savoir l'article 24 dont voici un extrait :

« Le Président veille à ce que les archives soient tenues en bon ordre ».

Une visite auxdites archives s'imposait donc comme une évidence, et je tiens à en remercier ici les responsables pour leur aide et leur patience. Depuis 1970, chaque procès-verbal de ce Conseil est disponible en version numérique, mais auparavant tout était conservé sous sa forme manuscrite originelle.



Pour retrouver les traces écrites que nous ont léguées nos lointains prédécesseurs, il faut arpenter les couloirs de l'Hôtel de Ville jusqu'au rayon de 1815, date de la fondation de ce Conseil sous sa nouvelle forme, suite à l'abolition de l'Acte de Médiation remplacé par un Pacte Fédéral garantissant l'indépendance du canton de Vaud avec Berne.



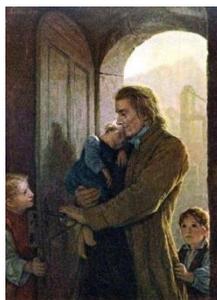
Lorsqu'on tient entre ses mains cet ouvrage à l'odeur poussiéreuse, c'est toute notre histoire politique que l'on rencontre et qui nous parle dès ses premières pages.

Permettez-moi de vous en rapporter quelques extraits.

Les premières élections du Conseil communal ont commencé le 13 novembre 1815 et dureront trois jours, entrecoupées d'un jour de pause, tout de même, à cause d'une foire organisée à Grandson. Il ne faudra pas moins de dix-neuf tours pour élire à la majorité absolue les cinquante-quatre Conseillers communaux de notre Ville. A chaque tour, c'est une bonne centaine de votants qui se déplaçaient pour élire ses autorités. Le nombre d'électeurs n'étant pas connu, il nous est difficile de connaître le taux d'abstentionnisme sur les 2'500 citoyens yverdonnois d'alors.

S'ensuit alors l'élection de la Municipalité : elle ne prendra qu'un seul jour, mais demandera tout de même au Conseil communal neuf tours pour élire les treize Municipaux et deux tours pour le Syndic. Le premier élu ayant refusé cet honneur, c'est Auguste Roquin élu au second tour et âgé de 47 ans, qui assumera la première syndication d'Yverdon sous cette forme-là.

Notons au passage que les premières séances du Conseil communal se dérouleront les samedis et les dimanches. Il n'est pas certain que les plus ardents défenseurs de la tradition tiennent à faire revivre celle-ci.



En 1821, soit quelques années plus tard, alors que Pestalozzi arpente encore les couloirs du Château, c'est l'année des premières Schubertiades. C'est sous le patronage du grand compositeur autrichien et de non moins grand pédagogue suisse que je désire placer cette première séance et conclure mon intervention.

Johann Heinrich PESTALOZZI a écrit : « C'est par mon cœur que je suis ce que je suis ».



Quant à Franz SCHUBERT, on lui doit ce conseil avisé : « Jouis toujours du présent avec discernement, ainsi le passé te sera un beau souvenir et l'avenir ne sera pas un épouvantail ».

Pour sa vingtième Schubertiade, notre Ville accueillera plusieurs milliers de chanteurs ce week-end. Je vous propose donc, en guise d'avant-première privilégiée, d'écouter le Lied « Ave Maria en Si bémol Majeur pour voix & piano » (Op. 52. No.6) adapté pour violoncelle & guitare par Alexandre Gérard. Nous l'interprètent deux brillants enseignants du Conservatoire du Nord Vaudois, Monsieur Guillaume BOUILLON au violoncelle et Monsieur Josquin SCHWIZGEBEL à la guitare.

*Intermède musical*

*Applaudissements*

Voilà, en vous remerciant toutes et tous pour votre attention, et en souhaitant que l'avenir de ce Conseil soit aussi riche que son passé, nous allons pouvoir passer à notre ordre du jour.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.**

**3. APPROBATION DU PV DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2017**

Tel que présenté, le procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2017 n'appelle aucune remarque.

**Vote**

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. APPROBATION DU PV  
DU 15 JUIN 2017

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal du 15 juin 2017 n'appelle aucune remarque.

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements renouvelés à notre secrétariat pour la rédaction.

5. NOMINATION D'UNE  
SECRÉTAIRE  
ADJOINTE POUR LA  
LÉGISLATURE 2016-  
2021

Suite à nos démarches de recrutement, le Bureau du Conseil communal est heureux de vous soumettre la candidature de Mme Sylvie HOFSTETTER au poste de secrétaire adjointe pour la législature 2016-2021.

Après avoir effectué toute sa scolarité à Yverdon-les-Bains, Mme Sylvie HOFSTETTER, a suivi son gymnase au CESSNOV en voie diplôme, section économie et commerce.

Au bénéfice d'une maturité professionnelle commerciale obtenue en 2001 au Repuis à Grandson, elle y œuvrera pendant plus de dix ans en qualité d'employée à l'administration au secrétariat général et à la comptabilité.

Elle a quitté son poste de secrétaire paroissiale à la paroisse St-François – St-Jacques qu'elle occupait depuis 2011 pour nous rejoindre.

Le Bureau remercie par ailleurs le Service des ressources humaines de la Ville d'Yverdon-les-Bains pour sa précieuse collaboration dans le cadre de la recherche de candidatures.

Y-a-t-il d'autres propositions de la part de l'assemblée ? Cela ne semble pas être le cas.

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose une élection tacite conformément à l'article 14 alinea 2 de notre règlement, sauf avis contraire de votre part.

Cela ne semble pas être le cas.

Résultat

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **Mme Sylvie HOFSTETTER est nommée secrétaire adjointe** pour la législature 2016-2021.

Mme Sylvie HOFSTETTER, je vous félicite pour votre nomination nous aurons le plaisir de vous assementer au point 7 de l'ordre du jour.

*Applaudissements*

6. DÉMISSIONS

En date du 27 juin dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

*Cher Président,*

*Après réflexion et au vu d'un nouvel emploi du temps peu compatible avec l'investissement de Conseillère communale, j'ai opté pour renoncer à ce mandat politique au 30 juin 2017.*

*Cette fonction a été très enrichissante et m'a permis de mieux comprendre les rouages de notre Commune, sa vie politique et de rencontrer des personnalités très intéressantes.*

*Je souhaite à nos élus de poursuivre leur mission en gardant en tête le bien commun et un désintéressement personnel au profit de notre Ville.*

S'ensuivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Claire-Lise RICHARD.

Mme Claire-Lise RICHARD a accédé à ce Conseil au début de la législature précédente, soit en juillet 2011 pour le Parti socialiste. Elle a été membre du Bureau de juillet 2013 à juin 2015 tout d'abord comme scrutatrice suppléante puis scrutatrice.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement Mme Claire-Lise RICHARD pour son

engagement au sein du Bureau, de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 4 juillet dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président et chers collègues,*

*J'ai le regret de vous annoncer ma démission en tant que Conseillère communale au 1<sup>er</sup> juillet 2017.*

*Ma démission est motivée par des raisons de santé et familiales. En effet, suite à plusieurs décès consécutifs dans ma famille depuis 2014, cette suite macabre se soldant avec le décès de mon époux en 2016, je constate qu'il ne m'est plus possible d'assumer mon mandat de Conseillère communale, impliquant non seulement une présence lors des séances du Conseil communal, mais également des réunions préparatoires et une étude approfondie des nombreux dossiers traités en séance, cette charge étant devenue trop lourde pour moi du fait de mon état de santé émotionnel et psychique.*

*J'informe ce même jour la présidente de mon parti de ma décision.*

*Tout en réitérant mes regrets de ne plus pouvoir assumer le mandat que les électeurs et électrices m'ont confié.*

S'ensuivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Colette CRETENAND.

Mme Colette CRETENAND a accédé à ce Conseil au début de cette législature, soit en juillet 2016 pour le Parti socialiste. Mis à part la séance d'assermentation, nous regrettons que Mme Colette CRETENAND n'ait jamais été en mesure de siéger au sein de notre Conseil.

Au nom du Conseil communal, je lui souhaite mes meilleurs de vœux de rétablissement pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 3 juillet dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Chers collègues,*

*Par ces lignes, je vous annonce ma démission du poste de Conseiller communal avec effet au 30 août 2017. En effet, cet automne verra à la fois une prise de retraite professionnelle et un déménagement dans mon Chablais natal.*

*Vous me voyez ainsi contraint de renoncer à la fonction de Conseiller communal. Les six années passées à servir la Commune d'Yverdon-les-Bains, au sein de du Bureau, en commission ou en plénum, m'ont fait découvrir les arcanes d'une ville et les rouages de sa vie politique. J'y ai apprécié la diversité de sa gestion et en vous y côtoyant, la richesse des contacts humains que permet la fonction de Conseiller.*

*Je vous remercie pour l'écoute que vous m'avez accordé au long de ces années, avec un accent particulier pour tous les commissaires avec lesquels j'ai travaillé pour préparer les délibérations du Conseil.*

*Je vous souhaite autant de plaisir que de satisfaction à poursuivre débats et partages dans les années à venir.*

S'ensuivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Pierre CHERBUIN.

M. Pierre CHERBUIN a accédé à ce Conseil au début de la législature précédente, soit en juillet

2011 sur la liste UDF, PDC et vert'libéraux et dès cette législature pour le Parti libéral-radical et centre droite. Il a notamment été membre du Bureau de juillet 2011 à juin 2013 tout d'abord comme scrutateur suppléant puis scrutateur. Il fut membre suppléant de la Commission des finances dès juillet 2011 pour en devenir membre dès juillet 2016. Il a également été membre suppléant de la Commission de gestion dès juillet 2016.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Pierre CHERBUIN pour son engagement au sein du Bureau, de notre Conseil et de ses diverses commissions ainsi que de la Commission des finances et de la Commission de gestion. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour sa retraite et son retour à son Chablais natal.

## 7. ASSERMENTATIONS

Les démissions de Mmes Claire-Lise RICHARD, Colette CRETENAND et M. Pierre CHERBUIN laissent le Conseil communal avec trois sièges vacants.

M. Jeyashankar JEYARATNAM, premier des viennent-ensuite de la liste du Parti socialiste, né en 1968 et domicilié à la rue de Rhodes 3 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Claire-Lise RICHARD.

Mme Rosamonde GUIGNARD, suivante des viennent-ensuite de la liste du Parti socialiste, née en 1947 et domiciliée à l'avenue Haldimand 19B à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Colette CRETENAND.

Mme Cinzia GALLI RATANO, première des viennent-ensuite de la liste du Parti libéral-radical et centre droite, née en 1955 et domiciliée à la rue de Chamblon 3 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Pierre CHERBUIN.

Je prie Mmes Sylvie HOFSTETTER, Cinzia GALLI RATANO, Rosamonde GUIGNARD, et M. Jeyashankar JEYARATNAM de bien vouloir s'approcher de la table et j'invite notre assemblée à se lever.

Mmes Sylvie HOFSTETTER, Cinzia GALLI RATANO, Rosamonde GUIGNARD et M. Jeyashankar JEYARATNAM, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par M. le Président Pascal GAFNER.*

**Mme Sylvie HOFSTETTER** : « Je le promets »

**Mme Cinzia GALLI RATANO** : « Je le promets »

**Mme Rosamonde GUIGNARD** : « Je le promets »

**M. Jeyashankar JEYARATNAM** : « Je le promets »

Mme Sylvie HOFSTETTER, je vous félicite pour votre nomination et suis heureux de notre future collaboration. Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place.

Mmes et M. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue et un bon retour sur nos bancs à Mme Rosamonde GUIGNARD et M. Jeyashankar JEYARATNAM. J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante. Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

*Applaudissements*

---

**8. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT**

*Décès*

Le Bureau du Conseil communal a eu la profonde tristesse d'apprendre le décès de Mme Marie-Antoinette MARTIN-DELAY, Conseillère communale de 1966 à 1977, Présidente du Conseil communal en 1972, Municipale de 1982 à 1993, Députée au Grand Conseil de 1982 à 1990 et Membre de la Constituante de 1999 à 2002.

Chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Changement présidence groupe UDC*

En date du 20 juin dernier, nous avons reçu un courriel de M. Pascal GAFNER informant que suite à son élection à la présidence du Conseil communal, le groupe UDC a le plaisir d'annoncer que Mme Aude BRIAND reprendra la présidence du groupe dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de la Municipalité*

En date du 28 juin dernier, le Bureau du Conseil communal a reçu un courrier de la Municipalité accusant réception de notre correspondance du 7 juin 2017 et de la résolution adoptée par le Conseil communal le 1<sup>er</sup> juin 2017.

Comme l'y invite ladite résolution, la Municipalité ne manquera pas d'observer les expériences mises en place sur le domaine privé, voire dans d'autres villes, et pourra éventuellement reconsidérer sa position ultérieurement en fonction de ces observations.

Le Bureau du Conseil communal en a pris acte dans séance du 28 août dernier.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de M. Claude MOREL*

En date du 2 août dernier, le Conseil communal a reçu un courrier de M. Claude MOREL, domicilié à la rue de la Roselière 14 à Yverdon-les-Bains, faisant part de sa surprise au sujet des manifestations sonores importantes à des heures avancées de la nuit en fin de semaine provenant du Quai de Nogent où se situe un lieu à vocation de faire vivre les Rives du lac.

Dans sa séance du 28 août dernier, le Bureau du Conseil communal a décidé de considérer cette affaire comme classée. En effet, M. MOREL ayant adressé ce même courrier au préalable à la Municipalité, seule compétente en la matière, et déjà obtenu une réponse de cette dernière.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier du CO de la Fête romande et internationale des Patoisants*

Le Comité d'organisation de la Fête romande et internationale des Patoisants a l'honneur et le plaisir de vous annoncer la Fête romande et internationale des Patoisants les 22, 23 et 24 septembre prochain à Yverdon-les-Bains.

Vous avez d'ailleurs reçu un dépliant à cet égard à l'entrée de la salle.



Je vais pour l'occasion vous lire un texte en patois vaudois, vous aurez la traduction au « beamer » (projecteur).

Tchè collèga, tchè collégo,

*Chères collègues, chers collègues,*

L'è-te bin necessari de vo dere que lâi arâ 'nna pucheinta Fîta, pè Einverdon-lè-Bâgne ?

*Est-ce bien nécessaire de vous dire qu'il y aura une très grande Fête à Yverdon-les-Bains ?*

Lè Patâisan de pè tsî no et de l'êtreindzî l'ant châi noûtra tant balla vela po lâi tenî lâo granta tenâblya internachonâla.

*Les Patoisants de « par » chez nous et de l'étranger ont choisi notre tant belle ville pour y tenir leur grande assemblée internationale.*

Lo veint l'a passâ tant proutse de mè z'orolye que mè su mè à dèvesâ lo patois assebin...

*Le vent a passé si près de mes oreilles que je me suis mis à parler aussi le patois...*

Cette présentation issue du patois vaudois dans sa forme unifiée, rappelle la langue traditionnelle de notre Canton. En effet, avant son abandon progressif dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le patois vaudois était parlé par toutes les couches de la population. L'industrialisation, le brassage de la population et son manque de prestige ont contribué à son déclin. En effet, l'idéologie linguistique de la France, qui s'affirme après la Révolution française, a fortement influencé la Suisse romande. On vise alors à anéantir l'usage des patois, jugés à tort comme des corruptions du français, au profit du français, considéré comme la langue de l'avenir, du progrès et de la culture.

Ainsi en 1806, le patois vaudois est interdit à l'école et les parents cessent peu à peu de le transmettre à leurs enfants. Cependant, certaines régions du Canton de Vaud vont maintenir plus longtemps l'usage du patois. C'est notamment le cas du parler du Jorat.

C'est alors que des pasteurs, des instituteurs et quelques personnes ont ressenti le besoin de l'écrire, pour que le langage des anciens ne disparaisse pas complètement.



*Courrier du club Objectif-Vidéo et de la société Multi-Vidéo*

En date du 28 août dernier, nous avons reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président du Conseil Communal,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

*Par ce courrier, le club Objectif-Vidéo ainsi que la société Multi-Vidéo Sàrl tiennent à vous exprimer leurs remerciements pour les 17 ans de confiance que vous leur avez accordés en les*

*mandatant pour la retransmission télévisée du Conseil communal.*

*Nous avons vécu ensemble le progrès technologique de la retransmission de l'image et du son. A l'époque, il fallait pour chaque Conseil, poser un câble coaxial sur 400 mètres entre l'Hôtel de Ville et Canal NV à la rue de la Plaine.*

*Il y a eu les séances hors murs, sur la place Pestalozzi, au Petit Globe, à la HEIG-VD, dans la cour du Château...*

*Chaque mois de jeunes et moins jeunes Yverdonnois de la société civile, passionnés de vidéo, ont eu la chance de participer à la captation des images, leur mise en forme et leur diffusion en direct. Images qui peuvent être, depuis quelques années, visionnées en différé.*

*Au regret d'avoir été remplacés par des caméras robotisées, nous préférons garder le souvenir de cette magnifique expérience et restons persuadés que d'autres opportunités de collaboration entre la ville, une entreprise du cru et une de ses sociétés locales ne manqueront pas de se présenter.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Jean-Marc SUTTERLET, Président du club Objectif Vidéo et M. Yann DENERVAUD pour Multi Vidéo Sàrl.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement pour leurs engagements durant ces 17 années de retransmission des séances du Conseil communal, M. Jean-Marc SUTTERLET et son club amateur Objectif Vidéo pour la réalisation, le cadrage et le tirage des séances du Conseil communal ainsi que M. Yann DENERVAUD et la société Multi Vidéo Sàrl pour la mise en place des moyens techniques et la surveillance du bon fonctionnement du matériel.

M. Yann DENERVAUD nous a préparé une jolie rétrospective de ces 17 années de captation des séances de notre Conseil communal que nous avons le plaisir de vous diffuser.

*Diffusion de la rétrospective <http://www.dartfish.tv/Presenter?CR=p88445c124154m3785399>*

*Applaudissements*

Ces quatre courriers sont disponibles auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Ramesh VASWANI
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
- Une Question de M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL
- Un Postulat du groupe UDC par M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET
- Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN
- Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN

## 9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte des communications :

- la CO17.05 concernant le Programme de législature 2016-2021 de la Municipalité

- et la CO17.06 concernant la retransmission des séances du Conseil communal pendant la législature 2016-2021.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Non, M. le Président.

**10. NOMINATION D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT  
À LA COMMISSION DE  
GESTION**

**M. le Président Pascal GAFNER :**

Suite à la démission de M. Pierre CHERBUIN du Conseil communal, la Commission de gestion se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Le groupe PLR et Centre Droite a le plaisir de vous présenter la candidature de M. le Conseiller Ramesh VASWANI.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

**Résultat**

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Ramesh VASWANI est nommé membre suppléant de la Commission de gestion.**

M. le Conseiller, je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission de surveillance.

*Applaudissements*

**11. NOMINATION D'UN  
MEMBRE À LA  
COMMISSION DES  
FINANCES**

**M. le Président Pascal GAFNER :**

Suite à la démission de M. Pierre CHERBUIN du Conseil communal, la Commission des finances se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Le groupe PLR et Centre Droite a le plaisir de vous présenter la candidature de M. le Conseiller Jean-Claude DYENS.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose à nouveau une élection tacite puisqu'il y a un candidat pour un poste à

repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

**Résultat**

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Jean-Claude DYENS est nommé membre de la Commission des finances.**

M. le Conseiller, je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission de surveillance.

*Applaudissements*

---

**12. PRÉAVIS**  
**N° PR17.07PR**

**CONCERNANT LA RÉHABILITATION PAR GAINAGE DES COLLECTEURS DE CONCENTRATION D'EAUX USÉES DES RIVES DU LAC, DE LA THIÈLE ET DANS LE CANAL DU BURON, POUR UN MONTANT DE CHF 1'055'000.-**

**RAPPORTRICE : MME MARCELINE MILLIoud**

*Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Véronique CZÁKA, Marceline MILLIoud, Nicolas DURUSSEL, Denis GONIN, Brian OOSTERHOFF, Philippe PAVID et Ervin SHEU.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Marceline MILLIoud précise que la commission salue le travail du Service des Travaux pour le soin apporté à la recherche de solutions qui impactent le moins possible la vie de nos concitoyens, l'environnement, le trafic, tout en assurant la pérennité des installations. Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR17.07PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à faire procéder aux travaux de réhabilitation des collecteurs de concentration des eaux usées des Rives du Lac, de la Thièle et dans le canal du Buron.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'055'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 40.147100.17 « Réhabilitation par gainage des collecteurs Rives du Lac, de la Thièle et dans le canal du Buron » et entièrement amortie par le fonds épuration des eaux n° 281465.

**13. PRÉAVIS**  
**N° PR17.09PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 925'000.- POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES, MACHINES-OUTILS ET POIDS LOURDS POUR LA PÉRIODE 2018-2019**

**RAPPORTEUR : M. BART WIND**

*Composition de la commission*

MM. les Conseillers Jean-François CAND, Jean-David CHAPUIS, Michel DUBEY, Martin LOOS, Ervin SHEU, Olivier SIMON-VERMOT et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Bart Wind ne donne lecture que des conclusions du rapport.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR17.09PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

***Décision du Conseil***

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à acquérir un parc de véhicules, engins et poids lourds pour la période 2018-2019.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 925'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 40.641600.17 « Véhicules STE 2017 » pour CHF 875'000.- (dont CHF 142'000.- pour les véhicules légers et CHF 733'000.- pour les véhicules lourds) et au compte n° 30.630300.17 « Véhicules URBAT 2017 » pour CHF 50'000.-. Elle sera amortie en 10 ans au plus.

**14. PRÉAVIS**  
**N° PR17.12PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 633'000.- DESTINÉ À FINANCER LES PRESTATIONS D'INGÉNIEUR POUR L'ÉTUDE DE LA « PHASE 1 » DU PROJET DE CHAUFFAGE À DISTANCE CAD-STEP**  
**RAPPORTEUR : M. BRIAN OOSTERHOFF**

*Composition de la commission*

Mme et MM. les Conseillers Emilienne WAGNIÈRE, Daniel BURDET, Jean-David CHAPUIS, Patrick DERIAZ, Christian GIROUD, Olivier MAIBACH et Brian OOSTERHOFF.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Brian OOSTERHOFF ne donne lecture que des conclusions du rapport.

*Discussion sur article 1*

**M. le Président Pascal GAFNER :**

La discussion est ouverte sur l'article 1.

**Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :**

J'ai une question par rapport à la formulation de cette phrase.

Tout au long du préavis, on parle d'un crédit d'étude pour étudier la réalisation de la phase 1 et ici dans la formulation, on parle de financer les prestations d'ingénieur pour l'étude et la réalisation de la phase 1. J'aimerais savoir si ce n'est pas plutôt pour l'étude en vue de la réalisation de la phase 1 ou s'il s'agit effectivement d'honoraires d'ingénieur qui serviront à réaliser la phase 1.

**M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :**

Je vous confirme effectivement que c'est une erreur de formulation. On parle bien d'un crédit d'étude et uniquement d'un crédit d'étude. La réalisation viendra, si évidemment vous acceptez le crédit d'étude, lors d'un second préavis qui parlera, lui, de la réalisation de cette infrastructure ; sachant que l'étude de faisabilité avait déjà été financée par le biais du fonds des énergies renouvelables.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Conseiller Pierre HUNKELER :**

Je ne déposerai pas tout de suite un amendement pour supprimer la réalisation, mais je pense que quelqu'un le fera tout à l'heure.

La Commission des finances a examiné ce préavis dans sa séance du 24 août et demandé des renseignements complémentaires sur les aspects financiers avant de se prononcer. Ces compléments ont été reçus le 30 août au moment où le préavis figurait déjà à l'ordre du jour du Conseil et donc avant que la Commission des finances ait eu le temps de discuter des informations complémentaires importantes qu'elle avait reçues.

En consultation par courriel, une minorité de la Commission a demandé de retirer le préavis de l'ordre du jour et une majorité a décidé de son maintien et donc de la discussion à la séance de

ce soir.

Les membres de la Commission des finances ont également pu donner leur avis sur le fond. Une majorité soutient le préavis, d'autres membres vont s'abstenir ou s'y opposer.

Tirant la leçon de ce qui s'est passé, la Commission des finances arrive à deux conclusions :

La première, c'est que la Commission des finances prie la Municipalité d'assurer qu'un plan d'affaires, ainsi qu'un calcul précis et comparatif de rentabilité accompagnent toute demande de crédit pour les étapes ultérieures du projet couvert par le préavis PR17.12PR.

Et deuxièmement, la Commission des finances et le Bureau du Conseil devront mieux veiller à la bonne coordination entre le moment où la Commission des finances prend ses décisions et la décision de mettre les préavis à l'ordre du jour du Conseil.

Merci de votre attention.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Afin d'éviter tout malentendu, je précise que cette intervention n'exprime pas une opposition de ma part à ce projet. Je loue cette volonté de tirer avantage de cette énergie perdue. Toutefois, il me manque quelques informations pour me faire une idée plus précise.

Nous ne sommes pas ici en présence d'une demande d'investissements pour une prestation de service public, comme par exemple le gainage des collecteurs des eaux usées que nous venons de traiter. Il s'agit d'un investissement sur un marché ouvert et concurrentiel, celui du chauffage. Ce projet sera en concurrence avec d'autres sources d'énergies comme les pompes à chaleur ou le chauffage à gaz.

J'aurais donc voulu avoir quelques informations quant à la rentabilité financière de cet investissement.

La phase 1 concerne les bâtiments communaux du périmètre, il n'y a donc pas de clients externes. Le côté financier peut être mesuré en comparant ce projet par rapport à d'autres sources de chauffage.

Pour la phase 2, nous devons acquérir des clients qui payeront une prestation pour laquelle la Commune aura investi. Nous n'avons pour l'instant pas trop d'informations pour la phase 2, mais j'imagine très bien que cette phase bénéficiera des investissements déjà faits lors de la phase 1 et donc que ces deux phases ne sont pas indépendantes.

Les études de faisabilité étant terminées, j'imagine que la faisabilité financière a été estimée et que le service des énergies, qui se prépare à l'ouverture des marchés, n'aura pas manqué de faire un plan financier.

Voici donc mes questions :

- Est-ce que la phase 1 est rentable à elle seule ?
- Si oui, quelle est sa rentabilité ?

Deuxième sujet : le rapport de la commission du Conseil communal nous apprend que l'énergie nécessaire au système sera compensée par de l'énergie d'origine photovoltaïque locale.

- Est-ce que le coût total de cette énergie photovoltaïque a été pris en compte dans le calcul de rentabilité ?
- Si non, quel en serait l'impact sur la rentabilité ?

Autres questions : Si la phase 1 n'est pas rentable à elle seule, nous aurons besoin de la phase 2

pour la rentabiliser.

- Quelle sera la rentabilité globale pour les phases 1 et 2 ?
- Quelles sont les hypothèses quant aux prix que nous allons proposer pour la phase 2 ?
- Seront-ils concurrentiels ?

Si la phase 1 est rentable à elle seule, ces dernières questions ne seront évidemment plus déterminantes et pourront être traitées lorsque nous débattrons de la phase 2.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, et encore une fois, je peux comprendre que nous favoriserons cette énergie renouvelable et que ça peut même ne pas être forcément rentable. Une décision devrait toutefois se faire en toute connaissance de cause concernant les coûts.

**M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :**

Merci M. le Conseiller de vos questions qui sont certes effectivement pertinentes et auxquelles je vais me charger et m'efforcer de répondre aujourd'hui.

Première chose à dire, en préambule, les estimations qu'on va vous donner maintenant sont des estimations qu'on pourrait qualifier de grosses mailles, parce qu'évidemment tant que l'étude elle-même n'est pas faite, et bien on a effectivement une idée de là où on va, mais cette idée n'est pas encore extrêmement précise. Donc je vous prie de tenir compte de ce que je viens de vous dire dans les réponses que je vais vous donner.

En préambule, pour votre première question, vous demandez en fait si la phase 1 est déjà considérée comme rentable. Comme vous l'avez dit, tant l'investisseur que le client c'est la Commune. Donc du coup de discuter de la rentabilité de cet investissement, qui dépend essentiellement du prix de vente de l'énergie, bien c'est un peu un jeu à somme nulle, plus on augmente le prix de l'énergie, plus le système est rentable, mais pour la commune finalement ça ne change strictement rien, ce qui entre d'un côté sort « de l'autre ».

Ceci étant, on peut quand même faire des hypothèses parce que vous l'avez dit en phase 2 on entrera sur le marché et donc il faudra avoir des modèles d'affaires qui correspondent relativement bien à ça.

Alors les hypothèses qu'on pose dans ce cadre-là, c'est d'une part un plan d'affaires qui se déroule sur 30 ans, c'est la durée de vie minimale de l'infrastructure et c'est donc dans ce cadre-là qu'on fait les calculs.

Et puis des hypothèses de rentabilité, c'est-à-dire de retour sur investissement, bien c'est une palette qui peut être aussi basse que simplement garantir l'amortissement de l'infrastructure, mais sans bénéfice supplémentaire, ça c'est un peu le planché de ce qu'on pourrait imaginer. Et puis un plafond qu'on peut imaginer évidemment n'importe où, mais qu'on imagine nous très, très loin des plafonds de rentabilité qu'on entend parfois à la bourse, à savoir 20% de retour sur investissement. On est sur des chiffres qui sont beaucoup plus bas que ça, mais que je ne vais pas vous donner ici parce que c'est des informations relativement sensibles.

Ceci étant, vous pouvez imaginer par exemple qu'une fondation institutionnelle, elle demande un certain pourcentage de retour quand elle investit dans des infrastructures et on est plus ou moins dans ces eaux-là, je dirais, voilà pour ne pas dévoiler plus loin.

Ceci dit, ça, ça vous donne un prix. C'est-à-dire qu'une fois qu'on a fixé une rentabilité, bien derrière ça vous donne un prix. Ce prix pour la phase 1, il est estimé en fonction des hypothèses à environ 14,5 à 18,5 centimes par kWh. Ça, c'est un peu en phase 1 ce qu'on imagine possible pour ça.

Par rapport à d'autres projets du même type, les calculs qu'on est en train de faire, de faisabilité par exemple pour du chauffage à distance « base bois » autre produit renouvelable et local qu'on

pourrait avoir, tablent sur des prix de l'ordre de 19 à 22 centimes. Les services industriels genevois sont en train de développer un chauffage à distance « basse enthalpie », c'est-à-dire un peu près le même système avec des basses températures, eux, ils tablent sur 20 à 24 centimes.

Mais c'est clair que cette marge que je viens de donner de 14,5 à 18,5 centimes et bien c'est plus élevé que le gaz, qu'un chauffage à distance qui fonctionnerait sur le gaz où on est plutôt sur des chiffres, à l'heure actuelle, toujours en fonction de ces taux de rentabilité, de 9 à 13 centimes par kWh.

Et puis quelqu'un qui a effectivement une chaudière à gaz à la maison, et bien il est aussi sur des chiffres de cet ordre-là, sauf que quand vous avez une chaudière à gaz à la maison, et bien il faut l'entretenir et il faut la remplacer, j'en sais quelque chose, la nôtre vient de lâcher après 13 ans. La PPE vient de poser CHF 16'000 pour la remplacer et ça évidemment si je le facture dans le coût de l'énergie, et bien ça me double ma facture en fait sur le gaz.

Donc il faut tout prendre en compte, mais on est assez content avec ce prix de revient, sachant que c'est que pour la phase 1 et que ça ne prend pas en compte effectivement un développement futur. J'y reviendrai d'ailleurs quand je répondrai à votre troisième question. Donc pour répondre à votre première question : est-ce que c'est rentable ? Oui, mais évidemment c'est à la commune de choisir le niveau de rentabilité qu'elle veut sur un investissement de ce type-là.

Pour la question deux, vous demandez si nous avons pris en compte le surcoût de l'électricité d'origine solaire que nous injecterions dans le système par rapport à une électricité qu'on appellerait classique acquise aux conditions du marché.

Alors la réponse est, là aussi, un petit peu difficile à donner parce qu'il se trouve que les centrales solaires de la Commune d'Yverdon-les-Bains, et bien elles sont amorties au premier jour puisqu'elles sont financées par le fonds des énergies renouvelables, c'est-à-dire qu'on ne se finance pas par un prêt ou par un investissement qui demande un retour sur investissement, mais elles sont amorties immédiatement parce qu'elles sont payées « rubis sur l'ongle » par le fonds des énergies. Ce qui veut dire que finalement au jour un, cette énergie, on n'a plus besoin « de compter un amortissement dans cette énergie » ce qui nous permet, en fait, au sein de la Commune de bénéficier de tarifs extrêmement bas puisque c'est une énergie que le producteur, qui est le SEY, revend à la section commerciale du SEY, cette énergie a des prix tout à fait concurrentiels et qui sont, pour l'essentiel, égaux à ceux du marché. Ce qui signifie qu'en fait, il n'y a pas de surcoût dû, si on prend cette énergie qui est la nôtre et qui est générée par les centrales, il n'y a pas de surcoût qui est dans ces chiffres. Donc nous n'avons pas évidemment factorisé ce surcoût dans les chiffres que je vous ai donnés. Ces chiffres que je vous ai donnés 14,5 à 18,5 sont compris avec une électricité au prix du marché actuel. Voilà pour la deuxième question.

La troisième question, vous me dites, bien si vous êtes déjà rentables avec la question une, il n'y a pas besoin de répondre à la question trois, mais en fait je vais quand même vous répondre parce que vous avez raison.

Premièrement la phase 2, elle va bénéficier évidemment des investissements de la phase 1. Ça veut dire que, en gros pour un investissement qu'on imagine à peu près double, on délivre trois fois plus de chaleur si on fait la phase 2 que si on ne la fait pas. Ce qui signifie évidemment qu'on a des économies d'échelle qui sont importantes, qui entraînent une baisse du prix de cette fameuse fourchette toujours aux mêmes conditions, c'est-à-dire les taux de rentabilité que j'ai donnés sur une durée de 30 ans au lieu d'être de 14,5 à 18,5 centimes, les hypothèses nous placent entre 11,5 et 15,5 centimes. C'est-à-dire une baisse du prix par kWh d'environ 3 centimes.

Cette baisse de prix s'applique évidemment au preneur d'énergie de la phase 1, c'est-à-dire qu'on ne va pas faire subventionner par les preneurs d'énergie, à savoir la Commune de la phase 1, une baisse de prix qui ne profiterait qu'aux gens de la phase 2. Donc dans le modèle d'affaire qu'on a, on commence « entre 14,5 et 18,5 avec les clients communaux », mais à

mesure que le chauffage à distance se déploie, les premiers preneurs, ceux qui ont parié, vous, j'espère. Ceux qui ont parié là-dessus auront un retour aussi par le biais d'une baisse de prix progressive au fur et à mesure qu'on déploie finalement ces choses-là.

Et voilà en gros, ce que je pouvais vous dire à ce stade-là sur vos trois questions. Evidemment, je vous encourage à approuver le préavis tel qu'il vous est présenté.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

La parole est toujours ouverte à l'article 1 du préavis.

**Mme la Conseillère Aude BRIAND :**

Le groupe UDC souhaite rebondir sur les interventions de MM. ROQUIER et HUNKELER qui sont plus que pertinentes. En effet, à ce stade, il est compliqué de pouvoir se positionner correctement sans avoir connaissance du business plan complet de cette opération.

Notre groupe soutient l'idée de développer les énergies renouvelables dans notre Ville et d'assurer aussi une certaine autonomie énergétique. L'idée de ce projet va dans ce sens et nous paraît louable.

Cependant, il nous semble qu'avant d'investir CHF 633'000 de crédit d'étude qui s'enchaînera ensuite sur un investissement de cinq millions pour sa réalisation selon le préavis de ce jour, la moindre des choses serait de connaître tous les tenants et aboutissants de ce projet, en ayant connaissance des éléments suivants en toute transparence, soit comme étant annoté au préavis :

- le prix de revient du kWh
- le business plan complet du projet
- la somme attribuée pour la dépollution des terres
- le potentiel de développement de cette énergie.

Nous avons l'impression que ce projet a été amené précipitamment devant ce Conseil, suite à l'avancement du chantier du collège des Rives. Situation qui nous laisse, notre groupe, dans l'interrogation pour la réalisation optimale d'un tel projet.

Quel est le caractère d'urgence de ce projet ? A notre sens, il n'y a pas d'urgence, puisqu'il était prévu dans le préavis PR16.31PR Réalisation du nouveau collège en page 18 que « dans le cas où le chauffage à distance serait retardé, la possibilité d'une installation provisoire a été prévue et sera mise en option ».

Bien que nous trouvions ce projet intéressant, que nous le soutiendrons sur le fond, il nous paraît difficile de pouvoir accepter ce préavis tel que présenté. C'est pourquoi, nous demandons à connaître les points énumérés précédemment pour pouvoir suivre la Municipalité. Il est primordial pour notre groupe de pouvoir se positionner sereinement sur ce préavis, qui s'élève tout de même à plus de CHF 630'000.

Nous soumettons donc la proposition suivante à ce Conseil :

Le groupe UDC vous propose le renvoi de ce préavis à la prochaine séance de notre Conseil, soit à la séance d'octobre selon l'article 87 de notre règlement et nous invitons la Municipalité à fournir, à l'ensemble de ce Conseil, tous les éléments manquants dans les plus proches délais.

Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

Merci Mme la Conseillère, donc nous sommes en présence d'une demande de renvoi à l'article

*Demande de renvoi*

87 de notre règlement, dont je vous lis l'alinéa 1 et l'alinéa 3 qui nous concernent :

*<sup>1</sup> Si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.*

*<sup>3</sup> A la séance suivante, la discussion est reprise.*

Je ne sais pas si la Municipalité aimerait apporter des compléments d'information ?

**M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :**

C'est un peu malheureux évidemment que mon intervention soit passée avant la vôtre, parce que j'ai le sentiment que j'ai répondu à quand même pas mal de questions que vous posez, mais il y a quand même quelques éléments que je tiens à soulever, vous parlez d'un crédit de cinq millions en plus des CHF 633'000. Non, c'est cinq millions y compris les CHF 633'000. Donc en principe l'enveloppe totale qui nous est allouée pour ce projet, elle est de cinq millions y compris les CHF 633'000. Donc on est censé arriver devant ce Conseil avec un crédit beaucoup, enfin, un peu plus bas de l'ordre de 4,37 millions.

Vous avez également demandé si la dépollution avait été prise en compte dans ce projet. Oui, mais elle est extrêmement faible parce qu'on construit qu'une sous-station sur le territoire de la station d'épuration et pour le reste les fouilles sont relativement limitées parce que comme on est en basse enthalpie, ce ne sont pas des tuyaux extrêmement grands qui doivent être isolés de manière forte et donc enterrés bas et donc où on va remuer beaucoup de choses. C'est pris en compte, mais c'est relativement faible. Les études qui ont été menées le long des cheminements qui sont le long, essentiellement, des voies de communication, montrent que c'est relativement faible.

Pour les questions d'urgence, bien il est lié au projet du collège des Rives qui est le premier preneur de chaleur dans le cadre. Donc tout retard dans ce projet, comme vous le savez, comme on l'a déjà dit, tout retard, ne serait-ce que d'un mois, pourrait avoir un impact sur la manière dont l'ensemble du projet est délivré à la fin.

Tout ça pour vous dire que si vous décidez de renvoyer d'un mois et puis que vous décidez que la commission doit se réunir à nouveau, elle entendra pour l'essentiel ce que je vous ai déjà dit ce soir.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Quel est le degré d'urgence de cette opération ?

Alors il est fort pour la raison suivante : vous avez dit, Mme la Conseillère, et vous avez raison, que dans la construction prévue pour le collège des Rives, il est prévu un chauffage à mazout. Mais le Service des énergies est venu nous faire cette proposition de chauffage à distance en Municipalité et en accord avec le Service de l'urbanisme, il a été regardé si c'était possible encore de recoller, si je peux le dire, au calendrier et au programme d'avancement des travaux en intégrant le chauffage à distance tel que prévu.

Et la réponse est oui, mais il ne faut pas perdre de temps pour les raisons suivantes :

Comme vous avez pu le voir, pour ceux qui se sont déplacés hier sur le chantier, pour ceux qui ont lu les journaux aujourd'hui ou pour ceux qui peuvent l'imaginer, on est dans la période des terrassements et du sous-sol et donc il faut bien anticiper les différentes introductions qu'il peut y avoir dans le bâtiment en question. Et donc il y a des réservations à faire qui se font évidemment au niveau du sous-sol et il y a ce genre de travaux qui doit se faire en corrélation avec l'avancée du chantier et le mandataire qui est Implenia.

Ce qui a été imaginé, c'est que nous remplacions la chaudière qui est dans la caserne des

pompier actuelle qui est en bout de course par une nouvelle chaudière. Cette nouvelle chaudière va permettre de chauffer le chantier, en l'occurrence les étapes du chantier, les chapes par exemple puisque le chauffage à distance ne sera pas opérationnel avant l'été 2019. Et donc d'utiliser le nouveau chauffage de la caserne des pompiers comme chauffage de chantier, chauffage provisoire. C'est donc tout un mécanisme qui a été imaginé pour pouvoir arriver à intégrer ce chauffage à distance dans le calendrier du chantier tel qu'il est fait actuellement.

Alors bien sûr, Mesdames, Messieurs, vous avez cette possibilité de le renvoyer, mais comme l'a dit notre collègue Pierre DESSEMONTET, je ne crois pas qu'en l'état vous pourriez avoir plus d'informations qu'il a été dit ce soir.

On pourrait certes approfondir mais c'est un problème un petit peu plus philosophique que mathématique. Est-ce qu'on veut utiliser du chauffage à distance ? Est-ce qu'on veut utiliser de l'énergie renouvelable ? Est-ce qu'on veut utiliser l'énergie que nous avons à disposition pour montrer que la Ville peut utiliser et donner l'exemple ? Et oui, nous avons opté pour cette version-là.

Alors, nous allons pouvoir par la suite aussi, au fur et à mesure, brancher les différents bâtiments qui vont se construire, on l'espère, dans le quartier de Gare-Lac, ainsi que les bâtiments tels que la piscine et la patinoire.

Mais il y a une urgence réelle, ce qui est juste une urgence de chantier. Et nous avons intégré cette réalisation et ces cinq millions dans le plan des investissements qui n'était prévu dans le plan des investissements antérieur pour pouvoir être correct financièrement avec les propositions que nous vous faisons.

C'est pour ça, Mesdames et Messieurs, que la Municipalité considère qu'il y a une urgence et que la Municipalité vous invite, Mesdames et Messieurs, à soutenir la proposition municipale. Merci.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

La parole est toujours ouverte sur l'article 87 sur la demande de renvoi.

Est-ce que Mme la Conseillère Aude BRIAND vous maintenez votre renvoi ?

**Mme la Conseillère Aude BRIAND :**

Nous avons pris acte de vos réponses.

Toutefois au vu de la complexité du sujet, autant technique que financière, il est souhaitable que nous puissions étudier attentivement et en toute transparence vos réponses avant de se prononcer.

C'est pourquoi nous maintenons la demande de renvoyer ce préavis à la prochaine séance de notre Conseil, soit à la séance d'octobre, selon l'article 87 de notre règlement.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

La parole est toujours ouverte sur cette demande de renvoi du préavis.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Alors vous connaissez je pense, ceux qui me connaissent, connaissent mon attrait pour les chiffres et mon intérêt pour la finance. C'est pour cela que j'ai d'ailleurs posé ces questions auparavant. Je pense qu'il y a encore matière à approfondir et j'espère qu'à l'avenir la

Commission des finances aura l'occasion de faire son travail.

Toutefois, en l'occurrence et vu l'urgence de la situation et du montant engagé, on ne parle ici que de l'étude de CHF 633'000 et pas encore des cinq millions, je vous invite à ne pas renvoyer ce préavis afin de ne pas causer des risques encore plus importants sur des projets importants par exemple le collège. CHF 633'000 pourraient, si le collège dérape, ça pourrait être beaucoup plus dommageable que ça.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

La parole est toujours ouverte sur cette demande de renvoi. La parole n'est plus demandée.

Nous allons donc voter sur le renvoi du préavis à la prochaine séance du Conseil communal du mois d'octobre.

Je vous relis encore une fois l'article 87 :

*<sup>1</sup> Si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit.*

*<sup>3</sup> A la séance suivante, la discussion est reprise.*

L'alinéa 2 ne concernant pas cette demande de renvoi actuelle.

Nous allons donc voter.

***Vote sur demande de renvoi***

15 personnes ont demandé le renvoi. Le cinquième des membres correspondant à 17 n'étant pas atteint, **la demande de renvoi est refusée.**

Nous revenons donc à l'article 1 du préavis.

La parole est toujours ouverte sur l'article 1 de ce préavis.

**Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :**

Afin d'éviter qu'en 2072, le Président qui se penche dans nos archives ne comprenne pas ce que nous avons voté ce soir, je vous propose un amendement à l'article 1 en le formulant ainsi :

La Municipalité est autorisée à financer les prestations d'ingénieur pour l'étude de la réalisation de la « phase 1 » CAD-STEP.

***Proposition amendement***

**M. le Président Pascal GAFNER :**

Nous sommes donc en présence d'un amendement à l'article 1 du présent préavis. Donc la modification serait le remplacement « pour l'étude et la réalisation » par « pour l'étude de la réalisation », c'est juste ? Très bien, alors je vous relis le texte amendé :

**Article 1 amendé :** La Municipalité est autorisée à financer les prestations d'ingénieur pour l'étude de la réalisation de la « phase 1 » CAD-STEP.

J'ouvre la parole sur cet amendement.

**M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :**

Juste pour préciser qu'évidemment la Municipalité ne s'oppose pas à cet amendement.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

La parole est toujours ouverte sur l'amendement de cet article 1.

**M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :**

En tant que rapporteur de cette commission, sans avoir consulté mes membres, je peux aussi vivre avec cet amendement.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

La parole est toujours ouverte. Y a-t-il d'autres interventions ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc voter sur l'amendement.

Je vous relis encore une fois l'article amendé :

**Article 1 amendé :** La Municipalité est autorisée à financer les prestations d'ingénieur pour l'étude de la réalisation de la « phase 1 » CAD-STEP.

***Vote sur article 1 amendé****Discussion sur article 2*

**L'article 1 amendé est accepté** à l'unanimité, moins une abstention.

La parole n'est pas demandée.

***Vote***

**L'article 2 est accepté** avec quelques abstentions.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

***Vote***

**L'article 3 est accepté** avec quelques abstentions.

*Discussion sur l'ensemble du préavis****Vote***

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Le PR17.12PR tel qu'amendé est accepté** avec quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

***Décision du Conseil***

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 amendé :** La Municipalité est autorisée à financer les prestations d'ingénieur pour l'étude de la réalisation de la « phase 1 » CAD-STEP.

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de CHF 633'000.- HT lui est accordé à cet effet.

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 8098030017 « Crédit d'étude CAD-STEP » pour CHF 633'000.- HT. Elle sera amortie sur 5 ans.

**15. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.**

**15.1****Une Question de M. le Conseiller Ramesh VASWANI (Arrêt de bus du chemin de la Colline)**

Nous sommes arrivés, il y a 27 ans au chemin de Florimont sur la colline de Floreyres. Il y avait à l'époque environ 80 enfants dans le quartier, mais sans transport public. A la suite d'une pétition des habitants, un service de bus a été instauré et je remercie la Municipalité.

L'EMS Saphir est tout récent et il bénéficie déjà d'un îlot avec un arrêt de bus juste en face

offrant une meilleure sécurité aux usagers et c'est excellent.

Mais par contre, pour l'arrêt de la colline, utilisé par les petits enfants du quartier, les mamans avec les poussettes, et les adultes, la Ville n'a pas encore jugé nécessaire de protéger ces usagers par un arrêt sécurisé.

D'ailleurs, le comité du quartier a envoyé plusieurs demandes avec une réponse de la Municipalité que cet arrêt entre dans une réfection totale de la route de Floreyres.

Donc ma question :

L'horizon de la réfection totale de la route de Floreyres est trop long. Est-ce que la Municipalité peut-elle, dès lors, étudier une solution à plus court terme ?

Je vous remercie, Mme la Municipale, d'apporter des éclaircissements nécessaires.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Merci à M. le Conseiller de m'avoir transmis sa question.

Alors effectivement, il y a une réflexion à l'échelle de la Ville qui est en cours en ce qui concerne l'équipement et l'aménagement des arrêts de bus.

Un diagnostic de l'état d'équipement des 135 arrêts de bus de la Ville est en cours de réalisation. Il permettra d'envisager un projet ciblé pour chaque arrêt de bus et de définir les priorités des interventions.

Je peux déjà vous dire que Floreyres est bien entendu la première priorité, ça on le sait déjà.

Sur cette base, un préavis sera rédigé, je pense courant 2<sup>e</sup> semestre 2018, à l'attention du Conseil communal pour demander le montant inscrit au plan des investissements 2018.

La réalisation suivra, selon les différentes procédures à suivre lorsque des aménagements sont réalisés sur ou le long de la chaussée.

En parallèle, la réflexion doit également se porter sur le réaménagement de la route de Floreyres. Les futurs quais de bus doivent en effet être intégrés dans un projet cohérent sur l'ensemble de la rue. Les services cantonaux ne sont, à l'heure actuelle, pas favorables au morçèlement de la réfection sur de telles longueurs de rues.

Ainsi, le projet initié pour la route de Floreyres doit être repris, et présenté aux services cantonaux dans le cadre d'un examen préalable complémentaire. Il sera ensuite mis à l'enquête publique. Mais, les arrêts de bus pourront toutefois être traités indépendamment, telle une première phase de réalisation du projet « route de Floreyres ». Le but est d'obtenir à long terme, un aménagement fonctionnel, sûr et uniforme sur toute la rue.

Je tiens d'autre part à préciser que l'arrêt de bus de l'EMS Saphir, dont vous faites mention dans votre texte, faisait partie d'un projet global, d'une convention. Il a été payé par l'EMS Saphir, eux-mêmes.

**M. le Conseiller Ramesh VASWANI :**

Merci, Mme la Municipale.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.2

**Une Interpellation de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Bateau amarré dans la Thièle)**

Mon interpellation concerne un bateau amarré dans la Thièle à proximité du parc public, à la rue du Parc.

En effet, cet énorme bateau est amarré depuis environ une trentaine d'années dans la Thièle.

Ce bateau hors norme est dans un état de vétusté avancé, coque en béton, cabine en bois en mauvais état, le ponton a été aménagé d'une vieille citerne à mazout complètement rouillée.

Je précise que cette épave est dépourvue de moteur du fait que celui-ci a été prélevé et n'est cependant plus en mesure de naviguer n'y d'être expertisé.

Ce déchet encombrant pollue la Thièle depuis des années, je demande à nos autorités de prendre des mesures qui s'imposent auprès du propriétaire.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

Merci Mme la Conseillère. Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Avez-vous cinq membres pour appuyer votre interpellation ?

Oui, je vous remercie.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Alors Mme la Conseillère, oui, ce bateau dont vous faites allusion fait actuellement l'objet d'une procédure administrative de la part du Service de la sécurité publique.

Effectivement, lors de l'arrivée de notre garde-port en automne passé, il lui a été confié la mission de mettre de l'ordre dans les places d'amarrages. A cet effet, un courrier a été envoyé au propriétaire du bateau en question début mai, lui intimant l'ordre d'enlever son bateau, en s'appuyant sur l'article 37 – Enlèvement des bateaux à l'abandon, dont je vous cite l'article :

*La Municipalité peut ordonner en tout temps l'éloignement d'installations ou embarcations en mauvais état ou qui nuiraient à l'esthétique des lieux.*

*Au besoin, elle peut exécuter cet enlèvement et la mise en fourrière aux frais du détenteur ; il en est de même pour les installations portuaires.*

En effet, cette lourde embarcation dépourvue de moteur, vous l'avez bien souligné, valablement immatriculée comme voilier, ne répond plus aux conditions fixées par l'Autorité, non seulement pour des questions de conformité administrative, la sortie de la Thièle est impossible sans moteur), donc là, on voit déjà qu'elle ne répond pas à la demande, mais surtout parce qu'elle ne navigue plus et se trouve manifestement à l'abandon, comme vous l'avez dit.

Donc, le propriétaire du bateau a sollicité un entretien et au terme de celui-ci, l'Autorité portuaire lui a imparti un délai péremptoire et il doit ainsi procéder à son évacuation d'ici au 30 septembre 2017, donc ce mois encore. Au terme de ce délai, et si aucun recours n'est déposé, la Municipalité n'aura d'autre choix que de résilier la concession d'amarrage et de procéder, le cas échéant, à son évacuation forcée, démarche qui peut prendre un certain temps en fonction des démarches légales à observer et des contraintes logistiques liées au poids et encombrement de ce bateau à coque en béton. Ce n'est juste pas un simple déchet encombrant.

Voilà, donc dès lors, soyez assurés que le service de la Sécurité publique prend ce cas en main, et met tout en œuvre pour que cette situation soit régularisée au plus vite, en tenant compte des droits et délais de recours que pourrait faire valoir le détenteur.

**Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :**

Je vous remercie pour tous ces renseignements précis.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.3

**Une Question de M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL (Infractions cyclistes)**

Depuis un certain temps déjà, les cyclistes circulent de plus en plus souvent sur les trottoirs de notre Ville et également dans les ruelles qui leur sont interdites.

Ces vélos mettent en danger tous les piétons qui déambulent sur ces trottoirs. J'ai même pu voir en Ville des scènes où le piéton a même dû se déplacer pour laisser passer le cycliste. C'est particulièrement dangereux pour les enfants et les personnes âgées à mobilité réduite.

J'ai interpellé un agent de sécurité de la Ville (ASP) qui quadrille la cité thermale à vélo. Après une discussion avec cette personne, il m'a dit qu'ils ont eu ordre de ne pas verbaliser les cyclistes roulant sur les trottoirs de notre Ville. Ordre ayant été donné par la Municipalité.

Alors voici ma question :

Que pensez-vous faire pour remédier à ces infractions et ne serait-il pas judicieux de verbaliser les fautifs ?

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

La réponse, à votre question légitime, qui vous a été apportée lors d'une discussion en rue avec un assistant de sécurité publique, doit hélas résulter d'un malentendu.

En effet, ni la Municipalité, ni la Direction du Service de la sécurité publique, n'ont émis une quelconque directive allant dans le sens d'une impunité des cyclistes circulant sur les trottoirs, bien au contraire.

En effet, la problématique des vélos circulant sur les zones piétonnes et trottoirs fait partie des préoccupations de la police, tout comme des assistants de sécurité publique. Des contrôles réguliers sont organisés, sous un angle préventif comme répressif, en fonction des missions et responsabilités des collaborateurs concernés.

Compte tenu du nombre élevé de deux-roues dans notre Ville, il n'est donc en aucun cas admissible qu'un cycliste circulant sur un trottoir puisse imaginer que son acte est toléré, voire admis comme étant une règle non répréhensible.

Les agents de police et assistants de sécurité publique vont donc poursuivre leurs actions afin que les piétons puissent cheminer en toute sécurité sur les voies leur étant destinées. Et les cyclistes fautifs seront bel et bien verbalisés.

**M. le Conseiller Nicolas DURUSSEL :**

Alors, je vous remercie de votre réponse.

Mais, je voudrais quand même rajouter, j'ai interpellé une deuxième fois cette personne pour être bien sûr, il m'a même dit son nom, je ne vais pas le citer là, d'ailleurs je ne l'ai pas retenu. Mais cette personne m'a dit qu'ils ne mettent pas d'amende et je l'ai vu de mes yeux, c'est pour ça que j'ai pu aller vers lui, il était vers un vélo, il ne l'a pas verbalisé, il n'a pas sorti de papier, rien du tout.

Alors attention, je ne vais pas faire le travail de la police, mais je crois que c'est quelque chose de très important à Yverdon aussi, parce qu'il y a des enfants, des gens âgés et j'ai remarqué qu'à la rue de la Plaine, sur les terrasses par exemple, j'y suis aussi de temps en temps, on est assis, donc on se lève, on peut reculer la chaise, il y a des vélos qui passent, tout et tout.

Un jour, il y aura un grave accident à Yverdon-les-Bains à cause de ça.

Mais je vous remercie de votre réponse.

### **M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS**

Je crois que M. le Conseiller communal a parfaitement raison, il est important que les cyclistes respectent les règles de circulation. Cela me paraît effectivement essentiel, c'est d'ailleurs ce que je répète à mes enfants, lorsque je circule en vélo en Ville.

Je rends aussi attentifs mes enfants au risque qu'il y a de circuler sur la route à vélo dans cette Ville, compte tenu du réseau cyclable qui n'est pas convainquant.

Donc je suis sensible aux arguments du Conseiller communal, je suis aussi sensible aux arguments et aux explications qui ont été donnés par la Municipalité. Mais si nous voulons que les cyclistes dans cette Ville puissent circuler en toute sécurité sur les routes, il faut absolument que notre Conseil et que la Municipalité renforce ses investissements pour améliorer les réseaux cyclistes.

Aujourd'hui, ce réseau n'est pas du tout sécurisé, il est dangereux pour les enfants de rouler sur la route, et je peux comprendre que certaines fois, des cyclistes empruntent le trottoir par mesure de sécurité.

Ceci dit, certains comportements sont sans doute inacceptables, ils méritent d'être relevés, ils méritent d'être sanctionnés comme tout comportement qui ne répond pas aux règles de circulation.

Mais il faut quand même reconnaître que, dans cette Ville, les cyclistes ne sont pas en sécurité. J'appelle donc la Municipalité ainsi que la police municipale à faire preuve d'indulgence dans certaines situations.

Je vous remercie.



15.4

### **Un Postulat du groupe UDC déposé par M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Un marché nocturne pour dynamiser notre centre-ville)**

Mon postulat s'intitule : un marché nocturne pour dynamiser notre centre-ville.

Si l'on regarde l'évolution des centres villes en Europe, ceux qui arrivent à conserver un certain dynamisme le font en combinant des activités commerciales avec du divertissement.

C'est pourquoi, dans le but de dynamiser notre centre-ville et afin de répondre à l'évolution des attentes des consommateurs, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de faire un marché du soir à Yverdon-les-Bains à l'image de ce qui se fait déjà à Genève, Carouge et depuis peu à Yvonand.

En effet, les consommateurs souhaitent de plus en plus consommer local et également réduire les intermédiaires avec les producteurs, chose qui est rendue possible à travers les marchés.

Les créneaux horaires du mardi et samedi matin n'étant pas adaptés à toutes les générations et

à tous les modes de vie, nous suggérons d'y ajouter un troisième marché hebdomadaire en soirée, le jeudi soir par exemple jusqu'à 21 heures.

Un marché qui aurait lieu le jeudi soir permettrait en outre de créer des synergies entre une activité commerciale du terroir et la culture lors des rendez-vous de la Place. Un peu à l'image de ce que nous avons déjà lors des soirs de nocturnes en décembre.

Plusieurs commerçants abordés au marché semblent réceptifs, voire enthousiastes au développement de ce concept.

Le postulat déposé est donc le suivant :

Nous invitons la Municipalité à étudier la possibilité de créer un marché hebdomadaire en soirée à Yverdon-les-Bains.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre a) de notre règlement avec une demande de renvoi à la Municipalité.

*Discussion sur le postulat*

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

**M. le Conseiller Julien Wicki :**

Dans l'intervention du Conseiller communal, j'ai une incertitude sur votre formulation, vous avez à la fois appelé à dynamiser le centre-ville par une présence des maraîchers qui pourraient tenir ce marché nocturne, mais aussi par le fait que des commerçants du centre-ville étaient enthousiasmés à l'idée.

Donc si je vous entends bien, ça signifierait aussi que les commerces du centre-ville pourraient être ouverts pendant ce marché nocturne. Si c'est en tout cas l'idée que vous avez derrière votre postulat, je rappelle que la Municipalité vient déjà de proposer une extension des horaires des magasins dans le centre-ville d'Yverdon, que ça s'est fait contre l'avis des salariés du secteur concerné.

Et ça me semble vraiment prématuré aujourd'hui d'aller plus loin dans ce sens en proposant une ouverture le jeudi soir de certains commerces peut-être pas tous mais de certains commerces du centre-ville.

Alors, j'attends peut-être les explications effectivement complémentaires sur votre postulat pour pouvoir mieux nous déterminer sur l'étendue de cette ouverture que vous envisagez.

Merci.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, je tiens à rassurer M. le Conseiller communal Julien WICKI que non, ce n'est pas du tout une demande qui concerne les commerces classiques.

Quand je parlais des commerçants, je parlais des commerçants de marché actuellement. Donc ça concernerait uniquement le marché et ça ne concernerait pas du tout les horaires des commerces des magasins. Il s'agit d'indépendants ou comme ça et ça serait plus quelque chose à voir, on pourrait imaginer aussi des « foods trucks » (camion-restaurant) à l'endroit. On pourrait imaginer une chose, mais vraiment une activité plus commerciale qui soit de type des indépendants itinérants, puis qui du coup fassent un petit peu de synergie avec d'autres activités du soir, comme on les a les jeudis en été. Voilà.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Nous avons eu l'occasion également de discuter au sein du groupe PLR de cette idée.

Nous sommes plutôt favorables à cette idée. Quand bien même, et ça a été relevé, cette idée de marché serait premièrement adjointe à des événements existants, je crois que c'était ça votre idée, par exemple dans les animations estivales, ces marchés se calqueraient sur ce genre d'animations.

Et puis deuxièmement, ce serait effectivement uniquement pour des personnes à statut indépendant donc évidemment nous, on n'a pas à discuter des questions d'ouverture prolongée en semaine, etc. Je crois que ce n'est pas le sujet.

Je crois que vous proposez véritablement que des marchés puissent se faire en soirée et se joignent à des événements estivaux. Donc dans ce sens-là, le groupe PLR est favorable à cette proposition.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :**

Personnellement, et puis je pense que je suis rejointe par la majorité, voire l'unanimité de mon groupe, je trouve que c'est une excellente idée dans la mesure où il s'agit de favoriser le commerce local et de favoriser notamment nos artisans et nos agriculteurs de la région qui viennent vendre leurs produits au marché.

J'émettrais cependant deux, trois remarques qui me semblent importantes de prendre en compte au cas où ce postulat est accepté.

La première c'est que je trouverais important qu'on effectue un sondage plus approfondi des commerçants pour s'assurer que ce ne soit pas juste deux, trois commerçants qui se sont intéressés à la démarche, mais que c'est vraiment quelque chose qui intéresse une grande majorité d'entre eux et que ça ne soit pas une charge supplémentaire pour eux, mais que ça entre vraiment dans une volonté des commerçants eux-mêmes.

Deuxièmement, il me semble aussi parce que votre postulat évoque l'idée que ce marché serait hebdomadaire qu'on envisage aussi la possibilité peut-être qu'il ne soit pas hebdomadaire, mais mensuel ou, comme ça vient d'être dit, lié à certains événements particuliers.

Et puis enfin, il me semble aussi nécessaire de réfléchir à savoir s'il est pertinent ou pas de faire ces marchés en toute saison. Personnellement, si j'étais commerçante, mais je ne le suis pas, j'aurais un peu de peine à aller travailler dans la nuit et le froid en hiver pour le marché, d'autant plus qu'il y a peut-être un peu moins de monde en hiver aussi qui va faire ses courses ou qui est prêt à aller faire ses courses dans le froid.

Et donc voilà, j'inviterais en tout cas la Municipalité à élargir un tout petit peu ses réflexions.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Mme la Conseillère communale Céline EHRWEIN NIHAN, je suis heureux de voir que les Verts ont compris l'esprit du postulat. Nous nous rejoignons sur ce point-là.

Quant à la question s'il faut le maintenir de manière absolument hebdomadaire ou pas, je pense que ce sera plutôt du ressort de la Municipalité.

Effectivement, l'idée de base était plutôt dans la période estivale. Mais, je préfère laisser ça, c'est typiquement la Municipalité qui traitera ce problème, qui verra, peut-être qu'il y aura une phase de tests, quelques soirées, avec de bonnes opportunités pour le faire, parce qu'évidemment, on ne va pas mettre un marché toutes les semaines s'il est vide la moitié de l'année. Le but c'est

qu'il y ait des gens et qu'il soit fréquenté.

Quant à la consultation des commerçants de manière exhaustive, et bien cela doit passer par la SIC. Et puis ça justement je laisserai, ou Mme la Municipale corrigera, mais enfin je laisserai la Municipalité justement je délèguerai ça plutôt à la Municipalité justement que pour quelques sondages que j'ai fait pour juste avoir un avis.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

Je vais juste répondre par rapport à la SIC.

Ce n'est pas la SIC qui intervient, il y a une association qui est faite au niveau du marché, je la connais relativement bien, c'est ma belle-sœur qui est présidente. Donc je pense que la Municipalité la connaît aussi très bien, il y a des contacts permanents qui se font avec elle, donc voilà. Je reviendrai moi, plus tard, sur le marché.

Merci.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

La parole est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Merci M. le Conseiller d'avoir transmis votre postulat.

Alors la Municipalité trouve l'idée effectivement excellente et il faut absolument l'étudier parce que ça mérite, comme les questions ont été posées, plusieurs réflexions que ce soit aussi bien sur la saison, sur les horaires et bien entendu de contacter l'association des marchands, ce n'est effectivement pas la SIC, c'est une association de marchands avec qui nous avons des contacts et il faudra qu'on en parle avec eux, voire même en assemblée générale pour avoir le plus de monde possible.

Donc voilà, les choses doivent se faire et je pense que l'idéal serait que ça se fasse sur la belle saison, enfin ça, ça n'engage que moi parce que l'hiver je doute. Ils sont déjà nettement moins le samedi, donc je ne pense pas que le soir, la nuit quand il pleut et qu'il fait froid, ils soient enthousiasmés à cette idée.

Enfin voilà, vous pouvez sans autre nous retransmettre votre postulat. C'est vraiment avec plaisir qu'on l'accepte pour développer cette idée.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

La discussion est toujours ouverte pour la prise en considération de ce postulat.

Elle ne semble plus être demandée. La discussion est close, nous votons.

**La prise en considération de ce Postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une large majorité moins un avis contraire**

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je tiens tous à vous remercier effectivement et je tiens à m'excuser pour l'erreur que j'ai commise en confondant la SIC avec l'association des marchands, excusez-moi, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vote

15.5

**Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Arrêté d'imposition 2018)**

Nous avons récemment reçu l'arrêté d'imposition pour l'année 2018. Arrêté que nous devons accepter lors d'un prochain Conseil. Après une lecture attentive, je suis tombé sur un passage que je souhaite vous citer. Mais qui, à mon sens, est juste un bref rappel, parce que vous l'avez probablement tous lu.

La situation décrite ci-dessus au sujet des investissements plaiderait depuis une année pour une augmentation du taux d'imposition. Mais, la Municipalité ne désire pas augmenter les impôts dans l'immédiat, travaillant en priorité sur le plan des taxes communales, à l'exemple de l'introduction de la taxe forfaitaire sur les déchets, représentant l'équivalent d'environ 3 points d'impôt communal au budget 2018. Il convient également d'affiner encore le plan des investissements, dont la nouvelle mouture présente une augmentation des recettes liées à des ventes du patrimoine communal.

Pour résumé, et là je ne cite plus, j'interprète, on peut considérer que l'amélioration des finances communales passera par la mise en place de taxes et la vente du patrimoine communal. Je suis bien évidemment surpris par cette manière de procéder. La part financière pour l'élimination des déchets qui n'était pas encore couverte par la taxe au sac, était jusque-là, financée par l'impôt. L'introduction d'une nouvelle taxe forfaitaire génère une nouvelle rentrée d'argent qui devrait être rétrocédée à la population. Faute de quoi, il s'agit ni plus, ni moins que d'une hausse d'impôt déguisée, qui plus est, dont le taux est régressif. C'est assez évident, plus on est riche moins cette hausse n'a d'effets sur votre revenu disponible, c'est facile à comprendre, il n'y a pas besoin d'être mathématicien pour ça. Si on a une taxe d'une centaine de francs et qu'on a un revenu de soixante mille francs, ce n'est pas la même chose que si on a un revenu de deux cents mille francs.

Pour mémoire, l'introduction de la taxe au sac avait été compensée par l'abandon de la taxe pompier et la mise en place de bons pour les familles à revenus modestes.

Je souhaite donc poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité a-t-elle prévu de rétrocéder le montant perçu par la taxe forfaitaire pour l'élimination des déchets jusque-là financée par l'impôt ?
- Le cas échéant, une attention particulière pour les familles à revenus modestes sera-t-elle portée ?
- L'arrêté d'imposition laisse penser que la voie de l'introduction de taxes sera utilisée en priorité par rapport à celle de l'augmentation du point d'impôt. La Municipalité peut-elle nous faire part de ses intentions à ce sujet ?
- La deuxième voie explorée pour l'amélioration des finances communales est la vente du patrimoine communal. Là également la Municipalité peut-elle nous faire part de ses intentions ?

Je vous remercie.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Pour en revenir à vos questions, nous avons mentionné cet élément de la taxe dans l'arrêté d'imposition par souci de transparence. Néanmoins, évidemment que quand nous allons faire un préavis pour que vous validiez l'augmentation de la taxe et bien vous aurez l'occasion dans débattre dans le cadre de cet hémicycle, c'est-à-dire dans le cadre du Conseil communal.

De savoir si le produit de la taxe va être, comme dans la première partie qui avait fait un long débat dans ce Conseil communal, déboucher sur des bons ou une systématique pour pouvoir aider les familles ou les contribuables à revenus modestes, c'est un élément qui appartient à la Municipalité d'étudier et c'est donc dans le cadre du préavis en question qu'on aura l'occasion

d'en débattre et la Municipalité n'a pas encore fait cet exercice. Les aides aux particuliers, qui sont donc au-delà de 18 ans, c'est effectivement une réflexion que nous allons devoir mener. Je vous rappelle que le produit de la taxe, et bien il a pour objectif de couvrir les dépenses des déchets. Nous sommes la dernière Commune de ce Canton à n'être pas en adéquation avec la réglementation et nous devons donc adapter notre réglementation et augmenter pour qu'on soit dans la logique du pollueur payeur.

Vous nous dites, est-ce que vous imaginez vendre du patrimoine communal pour renflouer les caisses de la Commune ? La réponse est oui, vous avez déjà fait l'exercice d'ailleurs, puisque vous nous avez autorisé à vendre l'Ancienne-Poste 2 et nous en avons des projets de ce type via le plan des investissements pour environ 95 millions.

Alors, je ne dis pas qu'on va vendre pour 95 millions, je dis qu'il y a des idées pour 95 millions qui sont mentionnées dans le plan des investissements et on vous fera des propositions ad hoc que vous suivrez ou non comme vous l'avez fait d'ailleurs, comme je vous le disais pour le bâtiment de l'Ancienne-Poste 2.

Maintenant de savoir si nous avons imaginé, un moment donné, remplacer une augmentation d'impôts par les taxes, nous n'avons pas fait ce raisonnement-là. Simplement, nous considérons que l'augmentation d'impôts doit être un exercice de dernier recours.

Peut-être que nous allons devoir augmenter les impôts, mais nous essayons de trouver d'autres solutions avant d'arriver dans cette situation-là. C'est pour ça que nous allons vous faire des propositions du type de celles que j'ai citées auparavant. Mais, le débat sur l'augmentation de la taxe causale et bien va se faire par le biais d'un préavis et nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Je remercie M. le Syndic pour sa réponse, je me réjouis de découvrir les solutions que la Municipalité mettra en place ces prochaines années pour assainir les finances communales.

Et j'en profite pour signaler qu'une partie de ce Conseil sera particulièrement attentive et mettra tout en œuvre pour que les mesures retenues tiennent compte des capacités contributives de la population yverdonnoise.

Je vous remercie de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.6

**Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Sécurité des piétons au croisement rue de Graveline et avenue des Trois-Lacs)**

Permettez-moi de venir sur la question de la circulation dans le quartier Graveline -Trois lacs. Suite à la fermeture de la rue du Midi, la rue de Graveline et l'avenue des Trois-Lacs, qui lui est perpendiculaire, ont été dans un premier temps, toutes deux, mises en zone 30. Sage mesure de sécurité, à notre sens, et nous nous en sommes réjouis.

Mais voilà que tout récemment, la zone de limitation de vitesse a été remodifiée, de sorte qu'aujourd'hui on roule à nouveau à 50km/h sur l'avenue des Trois-Lacs. Où est le problème ? Le problème est le suivant :

Cette modification pose de sérieuses questions en termes de sécurité au vu de l'important trafic qu'il y a actuellement sur cet axe. En effet, celui ou celle qui veut traverser au croisement de l'avenue des Trois-Lacs et de Graveline pour aller se balader de l'autre côté de la route sur le

chemin agricole qui fait suite au chemin de Graveline et qui se retrouve avec sa poussette ou son bambin au bout de son bras et bien se retrouve bien emprunté pour traverser à cet endroit parce qu'il n'y a pas de passage piéton. Il ou elle est non seulement confronté, à cet endroit, au fait qu'il doit partager le trottoir avec les vélos. Il ne dispose, donc comme je l'ai dit, d'aucun passage piéton avec visibilité pour sécuriser sa traversée. Et enfin, celui qui souhaite traverser, à cet endroit-là, se voit confronté à un important lot de voitures qui roulent à une vitesse certaine. Or, on le sait, ou si vous ne la savez pas je me permets de le rappeler, les études le montrent, un piéton qui se fait heurter par une voiture qui roule à 50 km/h a 9 fois plus de chance de mourir que si la même voiture roulait à 30 km/h.

Précisons encore que le passage piéton le plus proche est à quelques centaines de mètres plus loin et qu'il ne sert pas à grand-chose puisqu'il n'y a pas de trottoir de l'autre côté, du côté de la plaine et donc on ne peut même pas revenir en arrière.

Ma question est donc la suivante :

- Quels sont les éléments qui ont amené la Municipalité à revenir sur la limitation de vitesse sur l'avenue des Trois-Lacs, sachant que « les pointes de vitesse à 50 km/h au travers des quartiers n'ont dans la plupart des configurations absolument aucun effet sur les temps de parcours globaux » ?
- Et surtout comment entend-elle du coup assurer la sécurité des personnes, des parents, des enfants qui souhaitent traverser la route à cet endroit-là ?
- Est-ce qu'un rétablissement de la limitation à 30km/h est à l'agenda ?
- Ou est-ce que l'installation d'un passage piéton est-elle envisagée ?

Je vous remercie pour votre réponse.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Merci Mme la Conseillère de votre question.

Ça va être rapidement résolu dans le sens que l'aménagement d'un passage piéton pour cette traversée n'est pas recommandé et envisageable déjà pour la première et grande raison, c'est que le passage dont vous faites part, donc le chemin agricole si on peut dire, et bien c'est une parcelle privée et on ne peut absolument pas envoyer du public sur cette parcelle-là. Ce n'est pas possible et on va au-devant de certains problèmes.

Vous savez pertinemment que tout ce carrefour fait partie du projet de la route de contournement et que tout ça sera résolu lors de la mise en place et l'ouverture du chantier, parce que dans la finalité tous les aménagements sont bien entendu prévus, y compris la sécurisation des piétons.

Mais aujourd'hui, c'est une phase un peu provisoire et transitoire. On est conscient que ce n'est pas la panacée. mais on n'a pas d'autres solutions pour le moment. Et en plus on tombe, si vous prenez le carrefour, comment est-ce que je vais vous expliquer ça sans le plan, on tombe au déboucher du chemin des Roseyres et puis il s'agit d'un carrefour avec priorité de droite, donc il ne faut pas envoyer des piétons là-dedans, ce n'est juste pas possible.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :**

Merci Mme la Municipale.

Est-ce à dire qu'il est interdit d'aller se balader sur le chemin agricole ?

Juste pour savoir parce que s'il est interdit, bon bien je comprends qu'on n'aménage rien, mais s'il est autorisé, enfin j'ai quand même de la peine à comprendre. Alors ok pour ne pas installer peut-être de passage piéton si effectivement on n'a pas le droit d'installer un passage piéton à cet endroit-là. Par contre, il me semble qu'on peut limiter quand même la vitesse des voitures

pour permettre de traverser le cas échéant.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Je vous l'ai dit, c'est un chemin privé. On ne peut pas déceintement, la collectivité ne peut pas envoyer toute la collectivité sur quelque chose de privé. Si on devait passer sur votre parcelle, je ne suis pas sûre que vous soyez d'accord. J'entends que ce soit un champ ou une propriété privée, tel un jardin, on ne peut pas envoyer ça comme ça.

**Mme la Conseillère Harmony PILLADO :**

Je crois qu'il y a une confusion, si je peux me permettre, entre les chemins.

Celui dont parle Mme EHRWEIN NIHAN part en direction du viaduc et passe sous le viaduc. Il ne va pas du tout rejoindre Roseyres.

Comme vous avez parlé avant, j'ai plutôt l'impression que vous parlez du bout de parcelle d'herbe, si on veut, qui a été laissé vacant des plantations pour justement le nouveau tronçon de la route de contournement, alors que Madame parlait du chemin goudronné malgré tout qui traverse les champs jusqu'au viaduc.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :**

Merci beaucoup. Effectivement, je parle vraiment du chemin qui poursuit Graveline, enfin c'est la prolongation de Graveline, je suis à cet endroit-là, ça c'est juste pour la précision.

Alors peut-être qu'il est privé aussi. Mais admettons qu'il soit privé et puis qu'on ne puisse pas installer de passage piéton, je veux bien admettre cela. Il n'empêche qu'on peut quand même passer la zone en zone 30km/h pour permettre, le cas échéant, aux personnes d'aller se promener là-dessus.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

On va réétudier l'histoire du 30km/h. Donc c'était 30km/h, ça a passé à 50km/h pour une bonne raison, dont je n'ai pas la raison en tête, je ne vais pas vous dire n'importe quoi, on regardera ça et puis on reviendra vers vous avec une réponse un peu plus circonstanciée.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :**

Je vous remercie et j'ose espérer du coup que le passage à 30km/h pourra être fait.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.7

**Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Commission des naturalisations)**

Aujourd'hui la Constitution vaudoise permet aux étrangers de voter et d'être éligibles au niveau communal à certaines conditions. Une fois élu, ces derniers sont naturellement éligibles dans les différentes commissions.

Une question se pose néanmoins concernant la Commission des naturalisations.

En effet, si techniquement un élu de nationalité étrangère pourrait y siéger, en pratique cela semblerait totalement incongru. Imagine-t-on des experts du permis de conduire sans permis de conduire ?

On pourrait également y voir un conflit d'intérêt, puisque des gens eux-mêmes en procédure de

naturalisation, pourraient siéger dans les Commissions qui les concernent ou concernent certains de leurs proches.

Un problème analogue se poserait si des élus, même Suisses, maîtrisant mal la langue française, siégeaient dans cette Commission. On voit effectivement mal un Suisse alémanique maîtrisant mal le français, à même de faire passer ces entretiens de naturalisation, quand bien même il serait tout à fait légitime à être élu au Conseil communal.

Il est de la responsabilité des partis politiques de nommer dans cette Commission des élus qui puissent y être crédibles, tant par leur statut que par leur maîtrise de la langue française afin d'éviter tous types d'incongruité tels que j'ai cités.

Ma question est la suivante :

Est-ce que le cas d'étrangers ou de personnes ne maîtrisant pas correctement le français, mais siégeant en Commission des naturalisations, s'est déjà posé à Yverdon ?

Merci.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Vous l'avez dit M. le Conseiller, il appartient aux partis politiques de désigner leurs représentants dans les différentes commissions sur demande de la Municipalité.

Donc je crois qu'il vous appartient, Mesdames, Messieurs, de désigner pour la Commission des naturalisations, comme pour les autres, les commissaires que vous jugez les plus à même de répondre, disons à la tâche qui leur est assignée.

Si vous considérez que les gens ne parlent pas suffisamment bien le français, ce qui peut être le cas, et bien on vous inviterait à ne pas les nommer. Par contre, si vous les présentez, nous ne leur faisons pas passer des tests aux commissaires pour savoir s'ils parlent bien le français, on s'entend, on est bien d'accord.

Donc évidemment, on peut se retrouver dans des situations délicates où celui qui pose la question à un candidat pourrait ne pas être très clair, pour être poli, et de nous retrouver dans une situation incongrue.

Mais la qualité pour être membre d'une Commission des naturalisations c'est d'être Conseiller communal. Donc à partir du moment où un Conseiller communal a le droit de siéger, avec le fait qu'il soit de n'importe quelle nationalité, il est potentiellement susceptible de siéger au niveau des naturalisations. Donc c'est un problème de répartition et de bons choix qui importent aux partis politiques.

La Municipalité quant à elle n'ayant jamais, je crois, refusé des candidats pour des caractéristiques que vous avez mentionnées tout à l'heure. Vous nous mettriez en difficulté, ce n'est pas qu'on n'aime pas la difficulté, mais vous en conviendrez, ça serait un petit peu saugrenu.

Donc la qualité c'est être Conseiller communal et à partir de là, choisissez pour cette commission, comme pour les autres, les candidats qui vous semblent les meilleurs.

Merci.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Je tiens peut-être à rappeler que la qualité pour pouvoir évaluer un candidat de naturalisation, ce n'est pas sa propre suissitude qui nous permet de savoir si la personne en face l'est plus ou moins également. Mais c'est des critères qui sont définis sur des bases législatives. C'est des critères qui sont matériels. C'est des critères qui sont formels et c'est à ce cadre-là que doit se

tenir une Commission des naturalisations.

Certaines commissions de naturalisation, on l'a vu dernièrement dans la presse, dépassent quelque peu ces prérogatives et pensent pouvoir poser toutes les questions qui leur semblent légitimes. Ce n'est pas le cas. Il y a un cadre légal qui cale les choses. La CDAP a d'ailleurs débouté dernièrement une commission de naturalisation.

Donc ce n'est pas sa propre suissitude qu'on va tester, mais c'est bien des critères formels et matériels, et pour ça, il semblerait que la démocratie ait tranché, c'est le fait d'être élu comme Conseiller communal qui donne le droit de le faire.

En plus, vous avez parlé du fait de conflit d'intérêt, personnellement, je suis suisse depuis plusieurs générations mais dans mes proches, il y a passablement d'étrangers qui pourraient également se faire naturaliser et je pourrais vivre le même conflit d'intérêt lors d'une Commission des naturalisations qu'un collègue étranger.

Et je pense que quelqu'un qui a été élu par le peuple de manière transparente, correcte, formelle mérite d'avoir tous les droits qui lui sont accordés et pas simplement ceux qu'on estime de manière subjective plus ou moins admissibles.

J'avoue que je serais très gênée qu'un jour, dans cette Ville, on pose une espèce de condition optionnelle en plus de manière, comment dire, non formalisée qui inviterait les partis politiques à envoyer les plus suisses d'entre nous en commission de naturalisation.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

J'ai une information. J'attire votre attention sur le fait qu'il y a un projet de loi sur le droit de cité vaudois qui est en cours de consultation.

D'ailleurs je vais siéger demain dans une de ces commissions-là sur ce projet de loi. Et en fait la Confédération a émis des directives qui tentent à resserrer les conditions d'octroi à la naturalisation. Donc c'est un débat qui va venir, autre que celui que vous venez de dire, mais il y a des conditions qui sont débattues actuellement, qui sont relativement novatrices de faire passer disons des tests à l'écrit, de répondre à des questions, etc. Il y aura donc pour Mesdames et Messieurs les Députés un débat qui va se faire de ce côté-là. Et donc une redistribution de cartes au niveau de la procédure en question.

Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :**

J'aimerais juste apporter une précision.

Je suis de la Commission des naturalisations. Il n'est pas question que ça concerne un étranger, c'est suisse ou étranger qui a de la peine à s'exprimer pour le candidat qui n'arrive pas à comprendre la question qu'on lui pose. Ce n'est pas une question de suisse et d'étranger, là, il ne faut pas dérailler, d'accord.

C'est une question de prononciation, c'est une question de s'exprimer, simplement ça. Parce qu'à plusieurs reprises le candidat ne comprend pas la question, il repose la question. Mais j'ai rien compris. Voilà, c'est simplement ça.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors pour préciser effectivement, ce n'est pas une question de faire un débat sur la suissitude ou pas.

La question, elle est effectivement, le Législateur ou tel qu'a été faite la loi, la Constitution le

permet. Mais je ne pense pas que ça été forcément l'esprit tel qu'il est fait. Je ne suis pas pour faire une loi spécifiquement pour ça. Mais je voulais rappeler quelque chose ici à tout le monde et devant tous les partis, c'est quelque chose qui semblerait du bon sens effectivement de bien choisir les membres qu'on a là-dedans. Autant des gens qui communiquent bien par la langue ou bien effectivement qui ont eux-mêmes rempli les critères, comme je rappelle l'exemple du permis de conduire, mais ça peut être pris pour d'autres choses. La première qualité d'un expert, c'est d'avoir lui aussi le permis de conduire. Voilà ce que je voulais dire.

Je vous remercie.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

Nous sommes toujours au point 15 de notre ordre du jour. La discussion est toujours ouverte.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

15.8

**Une Question de M. le Conseiller Olivier JAQUIER (Organisation des rendez-vous de la Place par l'association « Castrum & Cie »)**

Je me permets d'intervenir au niveau des rendez-vous de la Place organisés par l'association Castrum & Cie sur mandat de la Ville les jeudis soirs et les samedis matins.

Tout d'abord, le jeudi soir, la formule a changé avec une nouvelle programmation artistique, une nouvelle organisation avec des « foods trucks » (camion-restaurant), en résumé tout pour une manifestation populaire et agréable pour les Yverdonnois. Ce qui fut moins populaire, c'est les prix des boissons !!! A titre d'exemple, une bouteille de rosé de 5 dl d'un très bon vigneron de Valeyres-sous-Rances est vendue CHF 23.- alors que le prix d'achat auprès d'un grand distributeur régional se situe entre CHF 8.- et CHF 9.-. Pour l'anecdote, le même flacon de rosé mais d'une grande cave des environs de Bonvillars était vendue CHF 18.- par un restaurateur de la place Pestalozzi, cherchez l'erreur !!!

Maintenant le samedi matin et là je déclare mes intérêts, vous les avez entendus précédemment, vu que mon frère tient un étale sur le marché et que j'y suis régulièrement. Les vendeurs ont reçu un courrier courant juin, comme chaque année, les informant de la fin du marché à 12h45 en lieu et place de 12h15 ceci du 8 juillet au 12 août, permettant aux rendez-vous de la Place de ranger les tables afin de libérer la place Pestalozzi pour les véhicules des marchands sortant de la rue du Milieu.

Il est vrai que lors des précédentes éditions de nombreuses personnes profitaient de cette terrasse éphémère pour boire un café ou l'apéro tout en écoutant le choix musical proposé le samedi matin.

Quelle ne fut pas la surprise, cette année, des marchands de constater qu'au plus tard à midi la place Pestalozzi était débarrassée de toutes les tables, qui par ailleurs étaient fort peu nombreuses, et que l'animation musicale était depuis longtemps terminée alors qu'on demande à ces commerçants de prolonger leur horaire jusqu'à 12h45. Je vous confirme que ce n'est pas lors de ces 30 minutes supplémentaires qu'ils font des affaires, c'est plutôt le contraire.

Ce qui m'amène à poser deux questions à la Municipalité :

1. Quelles ont été les conditions posées par le Service de la culture en sa qualité de mandant à l'association Castrum & Cie au niveau de l'organisation des rendez-vous de la Place afin que cette manifestation soit populaire notamment au niveau des prix ?
2. Vu le contrat de trois ans signé avec l'association Castrum & Cie est-il prévu de modifier l'organisation du samedi matin pour les prochaines éditions, respectivement de maintenir une fin du marché à 12h45 afin de faire bénéficier la population de moments festifs sur cette place ?

**Mme la Municipale Carmen TANNER :**

Merci M. le Conseiller communal pour cette question que je n'avais pas dans mes mains jusqu'alors. Mais, j'ai entendu dire justement des bruits de couloir que quelque chose se préparait sur cet événement de l'été.

Concernant les prix, alors je n'ai pas en tête les prix du vin rouge, vous m'excuserez, Monsieur le Conseiller, néanmoins j'ai ceux de la bière. C'est pas que ma préférence va à la bière, mais ça reste dans l'ordre de l'acceptable, le prix n'est pas abusif, on est dans les CHF 5.- la bière, tout comme c'était déjà le cas pour les festivités qui ont mis ce tarif en place depuis les trois dernières années de ce festival ou du moins de ces rendez-vous, on va dire ça comme ça.

En fait, pour les rendez-vous de la Place, une association à but non lucratif, il s'agit ici d'avoir un revenu. Ce revenu en fait des bars constitue à peu près le 17% de leur budget. Budget confondu avec les jeux du Castrum. En fait sur la manifestation des rendez-vous de la Place, il faut savoir qu'ils sont déficitaires. Beaucoup ne veulent pas investir dans un événement aussi peu visible et ils retrouvent leurs frais, ils se retrouvent, dans des sponsorings un peu plus épais, on va dire ça comme ça, avec les jeux du Castrum. Ça c'est une chose.

Sur le niveau populaire en fait nous n'avons pas, le Service de la culture n'a pas fixé des prix. Nous n'allons pas dans ce genre de détails-là dans les conventions que nous avons avec notamment les jeux du Castrum. Il est clair par contre que c'est un point qui est conventionné, c'est-à-dire que la fête soit accessible, que la fête soit même gratuite et c'est le cas et c'est là, au fait, où se joue toute la cohésion sociale autour d'un événement comme celui-ci, c'est que du coup nous proposons, du moins l'association propose une manifestation de qualité gratuite. Libre à chacun de venir avec ses boissons, libre à chacun de prendre une bière à CHF 5.- qui encore n'est pas un prix abusif.

Je voulais encore vous dire que les organisateurs ont eu à cœur de travailler avec des locaux. La bière par exemple, c'est des bières Boxer et là, du coup, on est sur un plus petit sponsoring qu'ils auraient pu espérer avec un grand fournisseur de bière. Pour le vin rouge, là je ne sais pas.

Pour les activités du samedi, en fait, sur les horaires qu'ils ont planifiés dans leur petit dépliant, l'animation ne couvrait pas l'entier de la période donnée sur le programme. Ils ne pouvaient pas assumer une programmation artistique enfin une animation sur l'entier de la période, mais des quelques concerts qui sont ponctués pendant les trois heures de présence, etc.

Il est clair que pour l'organisation, j'ai pu en discuter avec eux, ils ont vu pas mal de points d'amélioration pour le samedi matin. Notamment sur les questions de configuration de l'espace convivial qui tournait le dos un peu, on va dire ça comme ça, au marché. Il y a beaucoup de points du coup à améliorer sur le samedi, ils en sont conscients. Il y a en tout cas une volonté d'amélioration de la part du comité et c'est aussi des choses que nous voulions souligner avec les organisateurs. Nous n'avons pas encore fait la séance de débriefing (réunion-bilan), elle est agendée prochainement. C'est des points du coup qu'on va soulever et qu'on aimerait travailler avec eux et eux le souhaitent aussi pour ce qui est de l'activité du samedi.

Voilà globalement pour vous répondre, j'espère que j'ai répondu à votre question. Ah peut-être juste pour la conclusion : globalement le passage de l'office du tourisme, donc avant c'était organisé par l'Office du tourisme, maintenant par une association. Je fais juste une petite parenthèse, l'Office du tourisme sur les questions de bars et de boissons donnait cela à des privés en fait, qui eux voilà avaient d'autres contraintes financières, là c'est une association. Mais ce passage-là s'est extrêmement bien passé, on a de très bons retours. Globalement l'opération est très bien réussie. On est plutôt satisfaits au niveau du Service de la culture et de la Municipalité.

Il faut aussi relever en fait une association qui s'est étoffée de beaucoup de membres. Ça a été un gros challenge pour eux, en très peu de temps, en très peu de mois que de trouver des personnes qui sont là pour servir au bar, pour monter, déplier des tables, des stands, etc. choses

qui étaient faites avant par des employés payés par des exploitants de bars. Donc ça en très peu de temps, ça a été réalisé et c'est là où on voit toute la force de notre tissu associatif et de cette volonté d'animer des soirées du jeudi soir et du samedi matin et ça on peut s'en réjouir.

Voilà pour vous répondre M. le Conseiller communal.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

Je remercie Mme la Municipale de sa réponse et j'ai une suggestion que vous associer au débriefing (= réunion-bilan) peut-être l'association des commerçants, respectivement du marché d'Yverdon et puis que vous teniez compte quand-même de cette notion de prix : en-dessus de CHF 20.- un pot de rosé, c'est quand-même un peu cher.

Merci.

**M. le Président Pascal GAFNER :**

La discussion est toujours ouverte au point 15 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Non, M. le Président.

Clôture

**M. le Président Pascal GAFNER :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation et de son indulgence ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 octobre 2017 à 20 heures.

Il est 22h14, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal GAFNER



Président



Sylvie HOFSTETTER



Secrétaire adjointe